

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ DE TERRITOIRE D'ÉNERGIE 90

Réunion du 11 juin 2026

Convocation du 27 mai 2026



Délibération C/26-14

Le Comité Syndical de Territoire d'énergie 90 s'est réuni en séance publique ordinaire le onze juin deux mille vingt-six à dix-huit heures, à l'UTBM de Belfort, sur convocation du Président.

Etaient présent(e)s :

ALLIMANN Jérôme - BAILLIF Marie-Josée - BAPST Vanessa - BATAILLE Arnaud - BEKHEIRA Michel - BENISID Djamel - BITSCH Simon - BOILEAU David - BOURQUARD Jonathan - BOURQUARDEZ Mathieu - BOUSBAINE Farid (*jusqu'à 18h45*) - BRESSON Gérard - CESCO Bruno - CHARRON Mickaël - CHARTAUX Caroline - CHENUT Roger - CHOPARD Makara - CLAVEQUIN Jean-Pierre - COCHET Franck (*pouvoir de Stéphane FLUCKIGER*) - COLOMBIE Nathalie - CONSTANTINI Fabienne - CORDIER Benoît - CORTI Robert - CORTINOVIS Gilles - DAVID Emmanuel - DELIMOGE Sylvain (*pouvoir de Gilles MULLER*) - DEMOUGE Cyrille - DERNONCOURT Cédric - DOUCEY Xavier - DUBOIS Régis - DUCROZ Eric - DUPONT Jean-Michel - FERRIOT Mickaël - FRESET Valérie (*pouvoir de Francis COURBOT*) - GASSER Claudine - GAUMEZ Pascal - GAVOILLE Richard - GEBEL Joseph - GERARD Jacques - GIDA Jean-Philippe - GODEAU Jean-Pierre - GOURONNEC Alain - GREGUOR Olivier - HECKEL Nicole (*pouvoir de NGUYEN DAI Luc*) - HENZELIN Michel - HOARAU Benjamin - JARDOT Nicolas - JEIMI Samir - JOLIVET Romain - JUHASZ Elisabeth - KLEIBER André - KOKCU Ethem - LACAZE Sébastien - LAINE Thierry - LAMARE Gisèle - LECHINE Jean-Baptiste - LEPAGE Séverine - LEGROS Philippe - LOERCHER Stéphanie - LUTHY Damien - MARTIN Danièle - MICHELAT Isabelle - MICHELI Evelyne - MIOTTE Arnaud (*pouvoir de Jean-Daniel HEIDET*) - MOUHOT Carine - MUNIER Daniel - MURAT Mickaël - NICLOSSE Kévin - NICOT Francine - OLECH Robert - PAQUIT Philippe - PARTY Claude - PATAILLOT Grégory - PEDRO Lopez - PETERSCHMITT David - PFHURTER Florence - PIEMONTESE Sébastien - PRENAT Pascal - PRENEZ Roland - RAMEY Eric - RICHE Emmanuel - RIO Eric - ROUSSE Frédéric - SACKSTEDER Didier - SARRET Claudine - SCAPIN Mélinda - SENE Claire - SOUSTELLE Christophe (*à partir de 18h45*) - STABILE Marie - THOMAS Alex - TISSIER Michel - URRUTIA Yoane - VIVOT Sébastien - WIDMER Eric - YODER Denise - ZEKKAN Nadia

Etaient excusé(e)s :

BEAUFREZ Laurent - BELIN Jackie - CARVALHO José - COURBOT Francis (*pouvoir à Valérie FRESET*) - DAVAL Coralie - DEFACHE Gael - FLUCKIGER Stéphane (*pouvoir à Franck COCHET*) - GONZALEZ Manuel - HAMLIL Hamid - HEIDET Jean-Daniel (*pouvoir à Arnaud MIOTTE*) - LAURENT Philippe - MADRU-PARCHEMINEY Dorothée - MANCILLA Lionel - MANGIN Eric - MARCONNET Didier - MARTINEZ Jean - MULLER Danièle - MULLER Gilles (*pouvoir à Sylvain DELIMOGE*) - MUNIER Bruno - NGUYEN DAI Luc (*pouvoir à HECKEL Nicole*) - PAYSAN Sébastien - PRASSEL Léo - PY Emmanuelle - VAUDOUX Céline

Absents non excusés(es) :

BARLIER Gabriel – BATISSE Arnaud – BLONDE Marc – BOUCARD Ian – BOUILLLOT Nathael – BOURGEOIS Marina – BOURQUIN Jean-Luc – CHEVALIER Yoan – CODDET Christian – CORDIER Aurélien – DEGOUL Samuel – DINET Monique – GARNIER Philippe – GHADDAR Abdallah – GRANDHAYE Alexis – JACQUEMIN Roland – MARI Maxime – MARQUIS Philippe – MARTIN Bruno – PACAUD Pierre – SALOMON Michèle – SANDERRE Jean-Jacques – TAPIE Yann – THEUBET Camille – VALLET Xavier – VOELIN Gilles – VOILAND Nicolas – WEISS Eric – ZUPRANSKI Aurélien

95 délégué(e)s présent(e)s -24 délégué(e)s excusé(e)s dont 6 représenté(e)s par leur suppléant(e)- 29 délégués non excusés - 5 pouvoirs

Le nombre de suffrages exprimés maximum est donc de 100

Assistaient :

CREANTOR Philippe – GAIFFE Eliane – GAILLARD Christian – GASSER Christian – SOUSTELLE Christophe (jusqu'à 18h45)
LOMBARD Nathalie – WIEDER Christelle

BOURBOIS

Désignation de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

Vu

- ✓ le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1413-1 relatif à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) ;
- ✓ les statuts de Territoire d'Énergie 90 ;

Considérant

- que la CCSPL a pour mission d'associer les usagers à la gestion des services publics locaux confiés à un tiers ou exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;
- que, pour un syndicat d'énergie, la CCSPL intervient notamment dans le cadre de la concession de distribution publique d'électricité et doit être consultée sur :
 - o les projets de délégation de service public ;
 - o les rapports annuels des délégataires ;
 - o les projets de création ou de modification de services publics locaux ;
 - o les documents relatifs au fonctionnement des services concernés ;
- que la CCSPL constitue également un lieu d'information et d'échanges avec les usagers sur les enjeux énergétiques, la qualité de fourniture, les investissements sur le réseau, la transition énergétique, les projets locaux (IRVE, éclairage public, réseaux intelligents), ainsi que les problématiques sociales telles que la précarité énergétique ;

Communes de moins de 500 habitants

- **Titulaires :**
 - M. Pedro LOPEZ (Vauthiermont)
 - M. Benoît CORDIER (Autrechêne)
- **Suppléants :**
 - M. Samir JEIMI (Recouvrance)
 - *Non pourvu*

3- Désignation des membres issus des associations

Les associations locales ou de services concernés seront invitées à désigner leurs représentants pour siéger au sein de la CCSPL.

Le Président du Syndicat est autorisé à solliciter ces organismes et à recueillir leurs propositions.

4- Membres à voix consultative

Peuvent être invités à participer aux travaux de la CCSPL, à titre consultatif, toute personne dont l'audition paraît utile en fonction de l'ordre du jour, notamment :

- des représentants du concessionnaire d'électricité ou de gaz ;
- des services techniques du Syndicat ;
- des experts ou partenaires institutionnels.

5- Réunions et fonctionnement

La CCSPL se réunit au moins une fois par an pour examiner :

- le rapport annuel des concessionnaires d'électricité et de gaz ;
- le rapport d'activité du Syndicat en tant qu'autorité concédante ;
- tout projet de DSP, de régie ou de modification d'un service public local.

Elle peut être réunie à l'initiative du Président pour tout sujet relevant de ses compétences.

Article 6 – Transmission et exécution

La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et publiée selon les modalités en vigueur au sein du Syndicat.

Le Président du Syndicat est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Meroux-Moval le 15 juin 2026

Le Président,

Arnaud MIOTTE


Territoire d'énergie 90
1 avenue de la Gare TGV
Tours 5 - La Jonxion 1
90400 MEROUX

- que la composition de la CCSPL doit comprendre :
 - o des membres de l'assemblée délibérante désignés selon le principe de la représentation proportionnelle ;
 - o des représentants d'associations locales ou de services concernés ;
 - o et, à titre consultatif, toute personne dont l'audition paraît utile ;
- qu'il appartient au Comité syndical de procéder à la désignation des membres élus du syndicat siégeant à la CCSPL ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

1- Création et composition de la CCSPL

Il est institué une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) au sein de Territoire d'Énergie 90, conformément à l'article L.1413-1 du CGCT.

La commission est présidée de droit par le Président du Syndicat.

2- Désignation des membres élus du Syndicat

Le Comité syndical fixe à cinq (5) le nombre de membres élus représentant le Syndicat au sein de la CCSPL, répartis selon les strates démographiques suivantes :

- Communes de moins de 500 habitants : 2 membres
- Communes de 501 à 1 000 habitants : 1 membre
- Communes de 1 001 à 2 000 habitants : 1 membre
- Communes de plus de 2 000 habitants : 1 membre

Sont désignés comme membres titulaires et suppléants de la CCSPL :

Communes de plus de 2 000 habitants

- **Titulaire** : M. David BOILEAU (Bavilliers)
- **Suppléant** : M. Sylvain DELIMOGES (Offemont)

Communes de 1 001 à 2 000 habitants

- **Titulaire** : M. Philippe PAQUIT (Bourogne)
- **Suppléant** : *Non pourvu*

Communes de 501 à 1 000 habitants

- **Titulaire** : M. Joseph GEBEL (Sermamagny)
- **Suppléant** : M. Kévin NICLOSSE (Éloie)